

Secretary of
State for
External Affairs



Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

Dept. of External
Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

N° 223

OCT 12 1991

Le 7 octobre 1991

DEPARTMENTAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

M^{ME} McDougall DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DE PRENDRE DES MESURES CONTRE LA YOUGOSLAVIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, s'est déclarée aujourd'hui profondément inquiète de l'absence de progrès dans la crise yougoslave.

«L'échec complet de l'accord du 4 octobre, qui prévoyait un cessez-le-feu et une formule de règlement politique, est des plus décourageant. Les parties croate et serbe ont renié leur engagement public à l'égard de la paix. Il faut comprendre qu'en Yougoslavie la paix ne peut être imposée par la force, pas plus que la violence et les agressions ne permettront de répondre aux craintes légitimes des minorités. En l'absence de bonne volonté, la communauté internationale doit intervenir», a déclaré la Ministre.

M^{me} McDougall a aussi exprimé son horreur devant les reportages faisant état de l'attaque par l'aviation fédérale de la résidence du président Tudjman à Zagreb au moment où le leader croate rencontrait le président fédéral Mesic et le premier ministre Markovic.

Le Canada procède à des consultations urgentes avec ses partenaires en Europe et aux Nations Unies pour déterminer quelles mesures la communauté mondiale et le Conseil de sécurité pourraient adopter pour inciter les groupes yougoslaves à respecter leur parole et à observer un cessez-le-feu. Il pourrait s'agir de mesures économiques dont, notamment, un embargo pétrolier. Nous demeurons disposés à participer à une opération de maintien de la paix.

M^{me} McDougall a condamné la prise du pouvoir par un groupe de quatre membres de la présidence collective yougoslave, tous associés à la Serbie, qualifiant ce geste de développement négatif de la crise yougoslave. Ce message a été transmis le 4 octobre à l'ambassadeur de la Yougoslavie à Ottawa.

Le Canada croit que l'approche «parallèle» qui avait fait l'objet d'une entente le 4 octobre est la plus réaliste pour dénouer la crise. L'entente prévoit en effet que les républiques qui le souhaitent peuvent être reconnues dans le cadre d'un règlement général négocié qui assurerait la protection des droits des minorités, empêcherait toute modification unilatérale et par la force des frontières et prévoirait une association ou une alliance assez libre des républiques souveraines. Une reconnaissance prématurée de la Slovénie et de la Croatie pourrait contrecarrer la réalisation d'un tel accord global.

«Le Canada s'oppose toujours aussi fermement au recours à la force pour régler les différends politiques et pour réaliser des gains territoriaux. Aucun gain territorial et aucune modification de frontières réalisés par la force en Yougoslavie ne sont acceptables», a déclaré M^{me} McDougall.

Au fur et à mesure que la crise s'intensifiait en Croatie, les Canadiens vivant dans la région ont reçu à deux reprises, par lettre, un avis les enjoignant de quitter les zones de conflit.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874